



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 29 MARS 2011

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille onze, le vingt neuf mars, à 19 heures,*
23/03/2011

Date d'affichage
1/04/2011

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 26

Mme Dodrelle, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Le Bihan, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Kisling, Mme Gourbeault, Melle Portier, Mme Dru-Genthier, Mme Jallerat, M. Ponnet, M. Steri, Mme Cambon, M. Denis, M. Poulain, M. Thoquenne.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mme Bouchet (P/Mme Dodrelle), M. Balac (P/M. Guichard), M. Naturel (P/Mme Aubert), M. Deck (P/Mme Dru-Genthier), Mme Thibaud (P/M. Le Bihan), M. Valent-Falandry (P/M. Manchet), Mme Mennel (P/Mme Lachaux), M. Eouzan (P/M. Denis).

ABSENTS EXCUSES : Mme Bouvard, Mme Larangeira, M. Pigné.

Madame AUBERT a été désignée Secrétaire de Séance.

1) Orientations budgétaires 2011 – Les grandes lignes

C'est dans un contexte économique encore difficile, des directives institutionnelles non parfaitement définies, une fiscalité locale dont certaines données floues ou inconnues à ce jour nous obligent à l'improvisation... partielle, que ce débat d'orientations 2011 se situe.

Orientations avec un aperçu sur l'état de la dette à 10 ans et 20 ans (tableaux 1, 2 et 3) définissant une capacité globale d'emprunt sur les 5 années à venir (2011-2016) capacité d'emprunt d'où découlent les travaux envisageables avec prioritairement la voirie et la sécurité, les bâtiments communaux dont les écoles, le contrat régional et l'impact financier de cet ensemble d'investissements sur la fiscalité locale.

Enfin, le prévisionnel sur le budget 2011 au plan fiscal avec le vote des taux mais aussi au plan financier avec l'emprunt à lancer.

ÉTAT DE LA DETTE CAPACITÉ D'EMPRUNTS

Monsieur le Maire fait le point sur la dette communale :

La dette, stable ces dernières années, amorce une légère décline sur les cinq années à venir permettant d'envisager 2 500 000 euros d'emprunts soit environ 500 000 euros par an auxquels s'ajoutent 150 000 euros en moyenne de capacité d'autofinancement (pour mémoire, 300 000 € en 2011).

Monsieur le Maire précise que la dette de la ville de Parmain est 25 % inférieure à la moyenne départementale.

Ce sont donc 650 000 € consacrés à l'investissement qu'il convient d'envisager pour les 5 années à venir de 2011 à 2016 avec une réserve plafonnée à 75 000 € de dotation de l'intercommunalité pour les travaux de voirie communale (N.B. cette subvention conserve un caractère aléatoire). Les ressources totales se situent dès lors à 725 000 euros pour l'investissement.

TRAVAUX

Les gros travaux de voirie, de trottoirs, de sécurité absorbent la majeure partie de notre budget investissement. 50 % soit environ 400 000 € subventions incluses et les bâtiments 30 % 200 000 €, le contrat régional dont la dépense prévisionnelle s'élève à 3 100 000 € H.T. sera financé par le :

Conseil régional pour	1 050 000 euros
Conseil général pour	750 000 euros
l'autofinancement	800 000 euros
l'emprunt	500 000 euros

emprunt dont le déblocage à partir de 2013 s'impute dans les 5 années à venir 2014-2015-2016-2017-2018 à raison de 100 000 euros/an soit un endettement annuel supplémentaire et cumulable de 6 000 €/an en valeur actuelle.

Emprunt qui pourrait être ramené à 400 000 euros afin de réduire le montant du Contrat Régional à 3 000 000 euros.

Pour ce qui concerne l'autofinancement, celui-ci est généré par les plus values réalisées sur les cessions de biens communaux (terrains) acquis ces vingt dernières années.

➔ Impact sur la fiscalité

Les recettes nécessaires au financement de ces réalisations ne prévoient pas et ne justifient pas une variation des taux d'imposition sur la période concernée.

Seule, une situation imprévisible aujourd'hui, (décision fiscale ne nous appartenant pas, gouvernementale ou autre) pourrait nous amener à nous contredire. A terme, il conviendra de faire le point et sur ce point précis je vous donne rendez-vous dans 5 ans.

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

⇒ **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un dossier à l'ordre du jour :

2) Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Général pour aide aux Bibliothèques publiques

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

⇒ **SOLLICITE** la subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour la bibliothèque municipale pour un minimum de 1 500 euros et un maximum de 3 000 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

 Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN
Conseiller général du Val d'Oise